

Au service d'une identité culturelle La bibliothèque nationale

Geneviève Dubuc

Numéro 63, automne 2000

L'univers fascinant du livre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8449ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubuc, G. (2000). Au service d'une identité culturelle : la bibliothèque nationale. *Cap-aux-Diamants*, (63), 34–38.

Au service d'une identité culturelle

La bibliothèque nationale

PAR GENEVIÈVE DUBUC

La Bibliothèque nationale du Québec a été créée le 12 août 1967 par une loi de l'Assemblée nationale. Le Québec est la seule province qui assure le maintien d'une telle institution, malgré l'existence d'une bibliothèque nationale, à Ottawa, qui exerce un mandat similaire à l'échelle canadienne. Cette démarche n'est pas exceptionnelle :

exerce les mêmes fonctions pour les documents publiés à l'extérieur du Québec, lorsque le sujet concerne le Québec ou lorsque l'un de ses créateurs est Québécois.

Ce patrimoine est principalement constitué à partir du dépôt légal, généralement en deux exemplaires, des publications québécoises : livres, journaux, revues, partitions musicales, cartes géographiques, cartes postales, estampes, affiches, reproductions d'œuvres d'art, documents



La Bibliothèque nationale reçoit une grande variété de documents en dépôt légal. Photographie Élodie Bernier. (Collection de la Bibliothèque nationale du Québec).

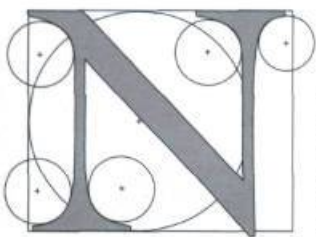
la plupart des nations du monde disposent d'une bibliothèque nationale qui contribue à cristalliser leur identité culturelle. La Bibliothèque nationale du Québec joue donc un rôle de phare, un lieu d'affirmation nécessaire, particulièrement dans le contexte nord-américain.

électroniques, logiciels, enregistrements sonores et microformes. Les acquisitions peuvent également se faire par achats, dons et échanges. De plus, la Bibliothèque acquiert, conserve et diffuse des fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts.

LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

La Bibliothèque a pour mission d'acquérir, de conserver de façon permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié, ainsi que tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel. La Bibliothèque

La Bibliothèque conserve un des deux exemplaires, acquis par dépôt légal, dans un de ses édifices aménagés à cette fin, rue Holt, à Montréal. Les activités de conservation comprennent quatre grandes facettes : la préservation, la restauration, la reproduction (microfilms, microfiches et photographies) et l'entreposage dans des magasins.





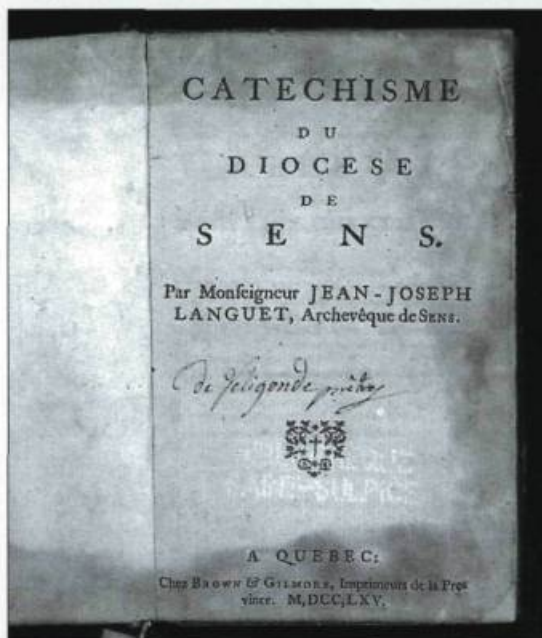
HISTORIQUE

- 1967** Le 12 août, la loi créant la Bibliothèque nationale du Québec est adoptée par l'Assemblée nationale. La Bibliothèque hérite des collections et des biens de la Bibliothèque Saint-Sulpice, fondée en 1915 et acquise en 1941 par le gouvernement du Québec.
- 1968** Le 1^{er} janvier, le Règlement sur le dépôt légal entre en vigueur.
- 1969** En avril, la *Bibliographie du Québec* paraît pour la première fois. Cette bibliographie, répertoriant les documents publiés au Québec, paraît depuis lors mensuellement.
- 1980** Le premier tome de la *Bibliographie du Québec 1821-1967*, qui répertorie les documents publiés avant l'application du dépôt légal, voit le jour. Ce vaste projet, qui contient 26 tomes, sera achevé seize ans plus tard.
- 1988** Au mois de novembre, l'Assemblée nationale adopte une nouvelle loi qui constitue la Bibliothèque en corporation et lui confère ainsi une plus grande autonomie.
- 1989** Le 1^{er} avril, cette nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale du Québec entre en vigueur, conférant alors le statut de corporation à la Bibliothèque nationale du Québec. Monsieur Philippe Sauvageau devient le premier président et directeur général, et le conseil d'administration, composé de neuf membres, entre en fonction.
- 1992** Le règlement, autorisant l'élargissement du dépôt légal et les modifications des montants liés au dépôt, entre en vigueur. L'implantation d'un système informatique permet d'offrir un accès en ligne à la base de données bibliographiques de la Bibliothèque, appelée *Iris*.
- 1996** La Bibliothèque met en ondes son site Web donnant accès à une mine de renseignements sur ses activités et ses services ainsi qu'au catalogue multimédia *Iris*, qui intègre images et son.
- 1997** Le siège social de la Bibliothèque, alors situé au 125, rue Sherbrooke Ouest, est déménagé au 2275, rue Holt, à Montréal, édifice qui loge désormais la direction générale et l'administration, ainsi que les activités d'acquisition, de traitement documentaire et de conservation des collections.

L'autre exemplaire, avant de faire partie de la collection de diffusion, passe par la chaîne du traitement bibliographique. Une première opération permet la description bibliographique ou catalographique qui détermine les éléments nécessaires à l'identification de l'auteur et du document. Puis survient l'analyse documentaire, qui permet d'établir la classification et assure le repérage, selon le sujet.

Une fois le traitement terminé, le document est acheminé, pour consultation sur place, dans l'une des trois salles de lecture de la Bibliothèque, à

Carte postale représentant la procession de la Fête-Dieu dans le Vieux-Québec. La Bibliothèque nationale possède une collection de près de 50 000 cartes postales, dont 6 500 ont été numérisées.
(Collection de la Bibliothèque nationale du Québec).



Le *Catéchisme du diocèse de Sens*, publié à Québec en 1765 et réédité l'année suivante par Thomas Gilmore et William Brown, est considéré comme le premier livre imprimé au Québec. La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires de l'édition de 1765 et un exemplaire de l'édition de 1766.
(Collection de la Bibliothèque nationale du Québec).

Montréal. Actuellement, les livres et les ouvrages de référence se retrouvent au 1700, rue Saint-Denis, les revues, les journaux et les publications officielles au 4499, avenue de l'Esplanade, les collections spéciales et les fonds d'archives privées au 2275, rue Holt.

Soulignons enfin que la Bibliothèque entretient des liens privilégiés avec plusieurs organismes

internationaux du milieu documentaire, notamment avec les nombreuses Bibliothèques nationales avec lesquelles elle a signé des ententes de coopération.



Magasin de conservation des fonds d'archives privées et des livres rares et anciens, rue Holt. Photographie Alain Laforest.
(Collection de la Bibliothèque nationale du Québec).

UN SIÈGE SOCIAL ET UN CENTRE DE CONSERVATION DES PLUS FONCTIONNELS

Dès sa création, la Bibliothèque a été préoccupée par le manque d'espace pour loger ses collections. En effet, contrairement aux autres bibliothèques, une bibliothèque nationale doit conserver pour la postérité tout ce qu'elle acquiert. Cette croissance exponentielle la confronte donc à des problèmes d'espace.

Les directeurs qui se sont succédé à la Bibliothèque nationale du Québec ont tour à tour proposé au gouvernement des solutions afin que la Bibliothèque bénéficie de locaux fonctionnels et suffisamment vastes pour regrouper ses collections de diffusion, dispersées dans trois édifices, tout en assurant la sauvegarde adéquate des collections de conservation.

Afin de régler ce problème d'espace, le conseil d'administration de la Bibliothèque nationale a proposé, au milieu des années 1990, un projet immobilier axé sur les deux missions fonda-

mentales de l'institution : la conservation et la diffusion. La conservation exige la protection des documents de la manipulation et des changements atmosphériques, ainsi que leur entreposage dans des conditions optimales. La diffusion, par contre, demande une accessibilité, favorisée par divers moyens de transport, une très grande visibilité et, conséquemment, une intégration au cœur des activités économiques, culturelles et de loisir de la population. Ainsi, l'édifice de conservation pouvait être érigé hors du centre-ville, tandis que le second devait se situer en plein cœur de l'activité urbaine.

Le choix de l'édifice du 2275, rue Holt, à Montréal, répondait aux critères élaborés et la superficie de ce bâtiment (20 000 m²) permettait d'accueillir, en plus des activités de conservation et des espaces d'entreposage, le siège social, les services internes et une salle de lecture. Le gouvernement autorisa donc la Bibliothèque nationale à acquérir et à réaménager cet immeuble, construit en 1948, pour la fabrication de cigares.

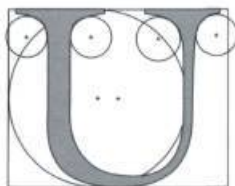
Constitué d'une solide charpente de béton et d'acier, d'espaces dégagés et de planchers d'une grande capacité portante, l'édifice pouvait effectivement répondre aux besoins reliés à la conservation des documents et au développement des collections pour les vingt prochaines années.

Les services de la Bibliothèque ont été distribués dans l'édifice de façon à optimiser le travail et à créer une chaîne de production naturelle, exempte de pertes de temps et d'énergie.

Le rez-de-chaussée loge plusieurs services de la Bibliothèque : l'accueil et la salle de consultation; la direction générale; la direction des communications; la section des dons et échanges, ainsi qu'une aire de rangement et d'accès au quai de déchargement. On y trouve aussi l'aire de stockage et de préparation des documents, ainsi qu'une partie des systèmes mécaniques.

Le premier étage abrite la totalité de la chaîne de production des documents. La partie sud est occupée par la direction des acquisitions et la direction du traitement. Derrière une aire ouverte sur un puits de lumière, dans la partie nord, sont regroupées les activités de la direction de la conservation, c'est-à-dire la préservation, la restauration, la reproduction et l'entreposage.

Le sous-sol, une partie du premier étage et le troisième étage sont entièrement utilisés aux fins d'entreposage des documents. Cet édifice a par ailleurs été aménagé pour répondre aux normes les plus strictes de conservation des documents : contrôle de température et d'humidité, systèmes de protection d'incendie et de sécurité, etc.



VERS UNE DIFFUSION À L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE

La Bibliothèque met ses collections à la disposition du public de différentes manières. En effet, les lecteurs peuvent non seulement les consulter sur place, en se rendant dans une de ses trois salles de lecture, mais ils ont aussi la possibilité d'adresser leurs demandes de renseignements ou de recherches documentaires par téléphone, par écrit, par courrier électronique ou par télécopie. En outre, le service de prêt entre bibliothèques, qui s'effectue rapidement grâce à un système efficace de messagerie, permet le prêt des documents à d'autres bibliothèques du Québec ou de l'étranger.

Les lecteurs sont aussi en mesure de naviguer sur le site Web de la Bibliothèque. Ce site, constitué en grande partie de la base de données *Iris* et de la description de ses quelque 475 000 titres, donne accès à de nombreux renseignements sur l'institution, diffuse plusieurs de ses publications en texte intégral, propose une base de données des publications à paraître, selon les notices CIP, ainsi qu'une base de données des publications gouvernementales, etc.

La base de données *Iris* a de plus été transformée en catalogue multimédia intégrant le texte, l'image et le son. Des liens hypermédias présentés sous forme d'images sont affichés dans les notices bibliographiques et donnent accès à une représentation numérisée du document. La collection numérique de la Bibliothèque peut également être consultée directement à partir de la page d'accueil du site. La Bibliothèque a ainsi numérisé, jusqu'à ce jour, près de 35 000 documents qui sont désormais accessibles gratuitement sur le site Web. On y retrouve 9 000 estampes, 1 500 affiches, 6 500 cartes postales, 300 livres d'artistes, 2 000 documents sonores, 13 000 illustrations de la fin du XIX^e siècle et 2 000 volumes.

La Bibliothèque présente également des expositions qui mettent en valeur ses collections. À l'automne, nous pourrions en voir deux simulta-

nément, rue Saint-Denis : *Miron Le Magnifique*, une exposition de bois gravés proposée par le collectif Xylon III et *La bibliothèque du polygraphe*, consacrée à l'œuvre de Jacques Ferron. Plusieurs d'entre elles sont présentées à l'extérieur de ses murs. À titre d'exemple, l'exposition *Périple d'Orient*, Alain Grandbois 1900-2000, que



nous avons pu admirer au printemps dernier pour souligner le 100^e anniversaire de ce grand poète, sera reprise du 5 au 25 novembre à la Bibliothèque Gabrielle-Roy, à Québec. En outre, après avoir proposé une exposition de livres d'artistes au dernier Salon international du livre de Québec, la Bibliothèque y présentera une exposition de reliures d'art en avril prochain.

L'atrium, au cœur de la circulation du bâtiment, rue Holt. Photographie Alain Laforest. (Collection de la Bibliothèque nationale du Québec).



718, rue Saint-Jean, Québec
(418) 529-8287

«Le plus important fonds en histoire au Québec»

LIBRAIRIE DU FAUBOURG

Livres anciens et épuisés ou récents, ouvrages de références, littérature, philosophie, art...

libourg@videotron.ca

www.abebooks.com/home/libourg

Achat et vente. Ouvert tous les jours.

La salle de lecture des collections spéciales et des fonds d'archives privées, rue Holt. Photographie Thierry Marcoux.
(Collection de la Bibliothèque nationale du Québec)



EN ROUTE POUR LE TROISIÈME MILLÉNAIRE

Depuis sa transformation en société d'État, gérée par un conseil d'administration et subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications, la Bibliothèque nationale a franchi plusieurs étapes déterminantes : extension du dépôt légal à plusieurs types de documents publiés, informatisation de sa chaîne documentaire et numérisation de milliers de documents, réalisation d'une partie de son projet immobilier,

développement et consolidation de collaborations avec d'autres bibliothèques nationales. Consciente de son rôle, la Bibliothèque nationale du Québec met ainsi en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour s'engager résolument dans ce nouveau millénaire. ♦

Geneviève Dubuc est directrice des communications à la Bibliothèque nationale.

LE DÉPÔT LÉGAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Le développement des collections de la Bibliothèque nationale du Québec repose d'abord sur le dépôt légal, à l'instar de la majorité des bibliothèques nationales. Le règlement du dépôt légal impose aux éditeurs le dépôt, gratuit et généralement en deux exemplaires, de tout document publié au Québec. Les deux exemplaires déposés sont utilisés à des fins différentes : le premier est entreposé dans des conditions idéales de conservation, tandis que le second est mis à la disposition du public, pour consultation sur place, dans une des trois salles de lecture de la Bibliothèque.

Les livres et brochures, les revues et journaux, les livres d'artistes et les partitions musicales ont été soumis au dépôt légal à

compter du 1^{er} janvier 1968, tandis que les cartes géographiques l'ont été en 1982. L'ensemble de ces documents constituent donc actuellement la majeure partie de la collection nationale québécoise. Par ailleurs, le règlement du dépôt légal a été révisé en 1992 pour élargir l'obligation du dépôt légal à de nombreux autres documents : estampes, affiches, reproductions d'œuvres d'art, cartes postales, enregistrements sonores, microformes, logiciels et documents électroniques. En outre, lors de cette révision du règlement, le montant au-delà duquel un seul exemplaire plutôt que deux doit être déposé par l'éditeur est passé de 12,50 \$ à 249 \$ CA.

Ainsi, pour l'année 1999-2000, près de 25 000 titres de divers documents ont été déposés à la Bibliothèque nationale du Québec, venant enrichir des collections qui se composent de 620 000 titres totalisant près de 4 000 000 d'unités physiques. ♦

